Qu'est-ce que le thikr ?

Auteur:

Ayatollâh Mohammad Bâqir al-Hakîm

Français

2010-04-01 14:50:26

Bismihi Ta'âlâ Qu'est-ce que le thikr ?

Qu'est-ce que le thikr ?

D'après :

Ayatollâh Mohammad Bâqir al-Hakîm

Compilé, adapté en français et édité

par :

Abbas Ahmad al-Bostani

Publication de la Cité du Savoir

éditeur : Abbas Ahmad Al-Bostani

La Cité du Savoir

C. P. 712, Succ. (B)

Montréal, Québec, H3B 3K3

Canada

Site Web : www.bostani.com

E-mail permanent: abbas@bostani.com

E-mail alternatif 1: bostani5@hotmail.com

E-mailalternatif 2 : bostani5@yahoo.fr

Première édition: Avril 2005

Copyrights : Tous droits réservés à l'éditeur

ISBN : 2-922223-35-3

Bismihi Ta'âlâ

Le Thikr

Par thikr on entend l'ensemble des formules par lesquelles on évoque Allah - Le Très-Haut - en Le louant, en Le glorifiant et en sollicitant Son assistance, telles que: "Alhamdu lillâh" (Louanges à Allah), "Bism-illâh" (Au Nom d'Allah), "Mâchâ'Allâh" (Allah fait ce qu'Il veut), "Allâhu Akbar" (Allah est le plus Grand), "Lâ ilâha illâllâh" (il n'y a de Dieu qu'Allah), "Subhân-Allâh" (Gloire à Allah) etc.

On désigne également par cette expression les formules par lesquelles on invoque Allah pour Lui demander pardon, istigh-fâr (demande de pardon) et pour exprimer son repentir et le retour à Lui.(1) De même, la formule par laquelle le croyant implore Allah de prier sur le Prophète et sa Famille s'inscrit dans le registre de thikr.

Il est à noter toutefois, que généralement l'istigh-fâr et la prière sur les prophètes sont considérés comme appartenant plutôt au genre "du'â'" qu'à celui de "thikr", et si nous en traitons ici, c'est d'une part parce qu'ils ressemblent dans leur structure verbale (et graphique) au thikr, en ceci qu'ils sont composés de courtes phrases ou formules : "Astagh-fir-ullâha wa atûbu ilayhi" (Je demande pardon à Allah et je retourne à Lui), "Allâhumma çalli 'alâ Muhammadin wa âle Muhammad-in" (Mon Dieu! Prie sur Muhammad et sur les membres de la Famille de Muhammad), et qu'il est recommandé de les répéter à plusieurs reprises dans certaines situations, tout comme on le fait pour les différentes formules du thikr, et d'autre part, parce que selon certains hadiths, la prière sur le Prophète (P) peut se substituer à l'invocation (thikr) et à la glorification (tasbçîh) d'Allah, lesquels sont du genre thikr.

Pris dans ce sens large, le thikr est l'un des actes de piété obligatoires que le Coran mentionne ou auquel il appelle dans de nombreux versets. Ainsi, Allah - le Très-Haut - dit:

"Et invoque le nom de ton Seigneur, matin et après-midi; et prosterne-toi devant

Lui une partie de la nuit; et glorifie Le de longues [heures] pendant la nuit".(2)

Et :

"En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, assis, couchés sur leurs côtés, invoquent Allah et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant): Notre Seigneur! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi! Garde-nous du châtiment du Feu".(3)

Et:

"et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait".(4)

Et:

"Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'il soit obéi, par la permission d'Allah. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux".(5)

Et:

"Demandez pardon à votre Seigneur; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. Mais si vous tournez le dos, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour".(6)

Et:

"Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations".(7)

Et:

"ô vous qui croyez! Evoquez Allah d'une façon abondante et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour".(8)

La Sunna, quant à elle, souligne la place prépondérante du thikr dans la vie du croyant. Les hadiths qui traitent de ce sujet sont innombrables.

Ainsi, selon l'Imam al-Bâqir (p): "Il est écrit dans la Torah originale (non modifiée) que Mûssâ (Moïse) (p) avait demandé à son Seigneur: "? Seigneur! Es-Tu tout près

de moi pour que je te fasses des conciliabules, ou bien loin de moi pour que je T'appelle?" Allah - Il est Puissant et Sublime - lui inspira: "? Moïse! Je suis à côté de celui qui M'invoque". Moïse demanda: "Et qui sera sous Ton voile (protection) le Jour où il n'y aura d'autre voile que le Tien?" Allah lui inspira: "Ceux qui se souviennent de moi, et dont Je Me souviens en conséquence; ceux qui s'aiment mutuellement par amour pour Moi, et que J'aime en conséquence. C'est en Me souvenant de ceux-là mêmes que, lorsque Je veux sévir contre les habitants de la terre, Je M'en abstiens, par amour pour eux".(9)

Al-Kulaynî rapporte le hadith suivant du Prophète (P) relaté par l'Imam Ja'far al-Sâdiq (p): "Quiconque multiplie l'invocation d'Allah, Allah l'aimera, et quiconque invoque Allah d'une façon abondante, on le gratifiera de deux immunités, immunité contre l'Enfer et immunité contre l'hypocrisie".(10)

Selon le hadith, le Messager d'Allah (P) dit un jour à ses Compagnons: "Réjouissez-vous de l'abondance des bienfaits dans les Jardins du Paradis". On lui demanda: "Et qu'est-ce que les Jardins du Paradis?, ô Messager d'Allah!". Il répondit: "Ce sont les réunions dans lesquelles on invoque Allah. Venez-y et allez-y et invoquez-y Allah. Celui qui aime connaître sa place (position) auprès d'Allah, qu'il voie quelle est la place d'Allah dans sa vie, car Allah - le Très-Haut - place le serviteur dans la même position que ce dernier place Allah dans sa vie. Et sachez que la meilleure de vos bonnes actions, la plus pure d'entre elles et la plus valorisante auprès d'Allah (...) est celle de l'invocation d'Allah - Gloire à Lui -, car S'est décrit Lui-Même ainsi: "Je suis le Compagnon de celui qui M'invoque", et Il a dit: "Invoquez-moi, Je me souviendrai de vous par Mes Bienfaits, et souvenez-vous de Moi en M'obéissant et M'adorant, Je Me souviendrai de vous par les Bienfaits, la Bienfaisance, par la Miséricorde et par l'Agrément".(11)

Ceci dit, il nous semble plus pertinent de diviser notre exposé sur le thikr dans son sens le plus large en trois parties:

A- Le thikr au sens particulier (strict)

B- l'istigh-fâr

C-La Prière sur le Prophète (P) et sa Famille

r

A- Le thikr au sens particulie

Le thikr au sens particulier désigne toute invocation d'Allah, par Ses Noms ou Ses Attributs, ainsi que toutes louanges, glorifications et éloges qui Lui sont destinés. Mais les textes de la Charia emploient des expressions spécifiques pour désigner

le thikr sous ses différentes formes.

Nous en citons ici quelques-unes des plus importantes:

1- Le "basmalah" (البَسْمَلَة): dire: bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm (Au Nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux)

2- L' "isti'âthah" (الاِسْتِعاذة): dire: a'ûthu billâhi min-ach-chaytân-ir-rajîm (je me protège auprès d'Allah contre le Diable, le banni)

3- Le "tahlîl" (التَّهْليل): dire : lâ ilâha illâllâh (il n'ya de Dieu qu'Allah), ou lâ ilâha illâ Huwa (il n'y a de Dieu que Lui)

4- Le "hamd" (الحَمْد): dire : al-hamdu lillâhi Rabb-il-'âlamîn (Louanges à Allah, Seigneur des mondes)

5- Le "tasbîh" (التَّسْبيح): dire : Subhân-Allâh (Gloire à Allah)

6- Le "takbîr" (التَّكْبير): dire : Allâhu akbar (Allah est le plus Grand)

7- La "hawlaqah" (الحَوْلَقَة): dire : Lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-il-'Aliyy-il-'Adhîm-i (Il n'y a de pouvoir ni de force que par Allah, le Sublime, l'Immense)

8- La "machî'ah" (المَشَيئَة): dire: Mâ châ'Allâh (telle est la Volonté d'Allah)

9- L'"'istirjâ' " (الاِسْتِرْجاع): dire: Innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a (Certes, nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons).

1- Le basmalah (البَسْمَلَة)

Le basmalah est un verset coranique ou plutôt un verset de chaque sourate (chapitre) du noble Coran, à l'exception de la sourate al-Barâ'ah. Selon certains hadiths, le basmalah est même le meilleur verset du Livre d'Allah. En effet Mohammad ibn Muslim témoigne: J'ai demandé à l'Imam al-Sâdiq (p) si la sourate al-Sab' al-Mathânî (sourate al-Hamd)(12) est la première sourate du Coran et il m'a répondu par l'affirmative. Et lorsque je lui ai demandé si Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm fait partie des versets de cette sourate, il m'a répondu: Oui, le meilleur d'entre eux.(13)

D'autre part, l'Imam al-Bâqir (p) dit: "Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm est plus proche du Grandiose Nom d'Allah (ismullâh al-A'dham), que ne l'est la pupille (de l'oeil) de l'iris".(14)

Selon un autre hadith: "La première écriture descendue du Ciel fut: Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Et si tu lis: Bism-illâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm, tu seras protégé par

ce qu'il y a entre la Terre et le Ciel".(15)

Le "basmalah" est la devise du groupe vertueux:

Vu l'importance du "basmalah" aux yeux des Ahl-ul-Bayt (p), il est devenu la devise et le signe de reconnaissance ou distinctif des adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p).

Ceci, on peut le remarquer dans ce qui suit:

1) Les Chiites (les adeptes d'Ahl-ul-Bayt) observent systématiquement la lecture du "basmalah" dans la prière et le considèrent comme une partie intégrante de la sourate al-Hamd et de toutes autres sourates.

2) Ils lisent le "basmalah" à haute voix, même dans les prières où la lecture de la sourate elle-même se fait à voix basse. Pour ce faire, ils s'appuient, entre-autres, sur le hadith suivant rapporté par al-Hakam Ibn 'Umayr qui dit: "J'ai prié derrière le Prophète (P) et je l'ai entendu lire le "basmalah" à haute voix dans les Prières de la Nuit, du Matin et du Vendredi".(16)

3) Ils s'en tiennent au principe considérant le "basmalah" comme étant partie intégrante de toutes les sourates du Coran, à l'exception de la sourate al-Tawbah (chapitre 9), en s'appuyant sur des hadiths du Prophète (P), et des Imams d'Ahl-ul-Bayt (p), et sur le fait que dans le Coran adopté par tous les Musulmans, le "basmalah" est écrit au début de chaque sourate.

4) Ils observent la prononciation du "basmalah" au début de tous les actes et affaires de leur vie, et commencent tout ce qu'ils écrivent par bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm, et ce conformément aux recommandations du Prophète (P) et de ses successeurs, les Imams d'Ahl-ul-Bayt (p). En effet, le Messager d'Allah (P) dit: "Toute affaire importante qui n'est pas commencée par la mention de bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm sera infirme (mutilée)", et selon un autre hadith: "Tout écrit qui ne commence pas par l'invocation d'Allah est invalide".(17)

Les adeptes d'Ahl-ul-Bayt (p) sont tellement attachés à cette pratique que la prononciation du "basmalah" à haute voix est devenue chez eux l'un des cinq signes de reconnaissance d'un bon croyant.

2- L' Isti'âthah (الاِسْتِعاذة)

L'isti'âthah, consiste à dire: a'ûthu billâhi min ach-chaytân-ir-rajîm (Je me protège auprès d'Allah contre le Diable banni), ou : a'ûthu billâh-is-Samî'-il-'alîm-i min-ach-chaytân-ir-rajîm (Je me protège auprès d'Allah, l'Entendant, l'Omniscient, contre le Diable banni).(18)

Le Noble Coran y fait référence, lorsqu'il nous demande de le prononcer au début

de notre récitation de la Parole d'Allah:

"Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni".(19)

Selon des hadiths, certains Imams d'Ahl-ul-Bayt (p) prononçaient l'"isti'âthah" dans les prières avant la lecture du "basmalah", ainsi qu'au début de la récitation du Coran.

En effet Hanân Ibn Sadîr témoigne: "J'ai prié derrière Abî Abdullâh (l'Imam al-Sâdiq - p -) et je l'ai entendu prononcer à haute voix "a'ûthu billâh-is-Samî'-il-''lîm-i min-ach-chaytân-ir-rajîm" (Je me protège auprès d'Allah, l'Entendant, l'Omniscient, contre le Diable banni) et "a'ûthu billâhi an yah-dharûn" (Je me protège auprès d'Allah de leur présence), avant de lire également à haute voix: "bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm".(20)

Al-Tabarsî note dans Majma' al-Bayân que l'"isti'âthah" avant la récitation (du Coran) est recommandé et non obligatoire aussi bien dans la prière qu'en dehors d'elle.(21)

Selon al-Kulaynî dans Al-Kâfî que Furât Ibn al-Ahnaf affirme avoir entendu l'Imam al-Bâqir (p) dire: "La première Ecriture descendue du Ciel fut "bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm". Lorsque tu lis "bismillâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm", ne t'en fais pas si tu omets de prononcer l'"isti'âthah".(22)

3- Le tahlîl (التَّهْليل)

Le tahlîl consiste à dire lâ ilâha illâllâh (il n'ya de Dieu qu'Allah), ou lâ ilâha illâ Huwa (il n'y a de Dieu que Lui) et il est mentionné dans le Coran dans divers endroits, dont:

"Allah atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage!".(23)

L'attestation de "tahlîl" est l'une des deux attestations que l'on répète pendant les préliminaires de la Prière rituelle, l'athân et l'iqâmah et elle est obligatoire dans la dernière partie de la Prière, le "tachahhud".

Selon différents hadiths, il n'est pas une chose qui soit préférable, meilleure ou plus précieuse que l'attestation de "tahlîl". En effet l'Imam al-Redhâ (p) rapporte un célèbre hadith du Prophète (P) qui cite les Paroles suivantes d'Allah, rapportées par Jibrâ'îl: "L'attestation de lâ ilâha illâllâh est Ma citadelle. Quiconque la prononce sincèrement et du fond du coeur entrera dans Ma citadelle; et quiconque entre dans Ma citadelle sera à l'abri de la torture". Et cette attestation est le

meilleur des dires et la maîtresse des paroles. Quiconque la prononce sincèrement, aura obligatoirement droit au Paradis, et quiconque la prononce faussement, Je protégerai ses biens et sa vie, mais il ira en Enfer".(24)

De là le "tahlîl" est devenu la devise des Musulmans dans ce monde, de même qu'il sera leur devise sur le ?irât (la Voie droite), le Jour de la Résurrection, selon différents hadiths.(25)

Dès lors la lecture du tahlîl à haute voix appelle une double grande récompense spirituelle, comme en témoigne ce hadith du Prophète (P): "Il n'y a pas un Musulman qui dise: lâ ilâha illâllâh en élevant la voix (...) sans que ses péchés ne tombent les uns après les autres à ses pieds, comme tombent les feuilles d'un arbre à son pied".(26)

Et il ne fait pas de doute que si on y ajoute la seconde attestation, à savoir "wa ach-hadu anna Muhammadan Rasûl-ullâh" (et j'atteste que Muhammad est le Messager d'Allah), Allah en augmente la récompense et la rétribution spirituelle. En témoignent certains qui affirment que la récompense spirituelle de la prononciation des deux attestations est égale à celle de mille mille bonnes actions et que le croyant qui dit ces deux attestations sera à l'abri de l'Enfer et aura obligatoirement droit au Paradis.(27)

Peut-être est-il utile de citer le hadith suivant pour réaliser à la grandeur de la valeur spirituelle du "tahlil". Selon Ibn Abbas, Allah informa 'îssâ (p): "ô 'îssâ! (...) J'ai créé le Trône sur l'eau et il était agité. J'y ai écrit alors "lâ ilâha illâllâh, Muhammadan rasûlullâh", et il s'est calmé".(28)

4- Le hamd: dire al-hamdu lillâh-i (louanges à Allah) (الحَمْد)

La première chose par laquelle le croyant commence la prière après le basmalah, c'est le hamd (al-hamdu lillâhi rabb-il-'âlamîn-a). Al-hamd est considéré en outre comme l'ouverture du Coran, puisqu'il constitue - après le basmalah - le premier énoncé de la première sourate du Livre d'Allah.

De même, "al-hamd" constitue le dernier du'â' et la dernière parole des croyants, et la fin de leur invocation: "Louange à Allah, Seigneur de l'Univers".(29)

Dans le Coran, on voit à différents endroits des Prophètes et des serviteurs pieux prononcer le "hamd", lequel est l'acte le plus aimé d'Allah, comme en témoigne ce hadith cité par al-Kulaynî dans Al-Kâfî, et rapporté par Mohammad Ibn Marwân qui dit: "Lorsque j'ai demandé à Abî Abdullah (l'Imam al-Sâdiq - p -) quel est l'acte le plus aimé d'Allah - Il est Puissant et Sublime - , il m'a répondu: "C'est de faire Ses louanges".(30)

Signalons enfin que le Messager d'Allah avait l'habitude de lire beaucoup le "hamd", le matin et le soir.(31)

5- Le tasbîh (التَّسْبيح)

Le tasbîh, la glorification d'Allah, est mentionné dans divers endroits du Noble Coran. Et c'est de leur glorification d'Allah que les Anges se sont enorgueillis, lorsqu'ils ont aspiré à devenir les lieutenants (khulafâ') d'Allah sur terre:

"Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges: Je vais établir sur la terre un vicaire Khalifa. Ils dirent: Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier? - Il dit: En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas!". (32)

En fait, le "tasbîh" représente un phénomène cosmique qui concerne tous les êtres, d'après l'affirmation du Coran:

"Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur".(33)

Le Coran lui-même incite le Prophète (P) et les croyants à glorifier Allah - le Très-Haut -:

"Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent".(34)

D'autre part, beaucoup de hadiths mettent en évidence les mérites du "tasbîh"(35), dont voici quelques-uns:

Selon l'Imam al-Sâdiq (p): "Il n'y a pas une parole qui soit plus agréable ni plus éloquente sur la langue que celle de: subhân-Allah (Gloire à Allah)",(36) et "Quiconque dit: Subhân-Allâh wa bi-hamdihi, subhân-Allâh al-' dhîm wa bi-hamdihi (Gloire à Allah et louanges à Lui, gloire à Allah, l'Immense et louanges à Lui), Allah inscrira à son crédit la récompense spirituelle de trois mille bonnes actions, l'élèvera de trois mille degrés et Il en créera, au Paradis, un oiseau qui glorifiera Allah, et lui dédiera la rétribution spirituelle de sa glorification".(37)

6-Le takbîr: dire Allâhu Akbar (Allah est le plus Grand) (التَّكْبير)

A l'instar des autres composantes du thikr, le takbîr est mentionné à plusieurs reprises dans le Coran, comme dans les versets suivants:

- "ô , toi (Muhammad)! Le revêtu d'un manteau! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la Grandeur".(38)

- "Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la Grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants!".(39)

- "Et dis: Louange à Allah qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu de protecteur de l'humiliation. Et proclame hautement Sa grandeur".(40)

D'autre part, le "takbîr" est la devise des Musulmans, car on le prononce à plusieurs reprises dans l'athân, dans l'iqâmah, au début de la Prière (l'entrée dans la Prière), lors du passage d'une partie à l'autre de la Prière etc.

En outre, selon certains hadith, le mérite spirituel de la prononciation du "takbîr" est égal à celui du "tahlîl", puisque d'après ces hadiths, Allah - le Très-Haut - apprécie aussi bien l'un que l'autre, et que le takbîr commande le Paradis et expie les péchés.(41)

Enfin, le "takbîr" est la quatrième partie, avec le "tasbîh", le "hamd" et le "tahlîl", des Quatre-Glorifications (al-Tasbîhât al-Araba'ah) dont la récitation appelle une grande récompense spirituelle(42) et qui remplacent la lecture de la sourate al-Hamd dans les troisième et quatrième rak'ah de la Prière (tripartite et quadripartite).

Ceci dit, notons au passage que les Quatre-Glorifications constituent absolument le meilleur thikr, car d'une part elles comprennent les quatre parties les plus importantes de l'Invocation (thikr), et d'autre part, parce qu'elles remplacent dans les troisième et quatrième partie de la Prière la sourate al-Hamd, laquelle est la meilleure sourate du Coran.

Notons enfin, pour être plus complet, que les Quatre-Glorifications consistent en la lecture:

Subhân-Allah, wal Hamdu lillâh-i, wa lâ ilâha illâllâhu, wa-llâhu Akbar (Gloire à Allah et Louanges à Allah, et il n'y a de Dieu qu'Allah et Allah est le plus Grand).

dire lâ hawla wa lâ quwwata illâ billâh-i (Il n'y a de pouvoir ni de force que par Allah)

7- Le hawlaqah (الحَوْلَقَة):

Le Coran mentionne cet élément du thikr dans le verset suivant:

"En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu: Telle est la volonté (et la grâce) d'Allah! Il n'y a de puissance que par Allah". (43)

De nombreux hadiths affirment que ce thikr a un grand mérite et qu'il a pour effet de conjurer les soucis, l'affliction, les mauvaises tentations et la pauvreté. D'autres hadiths le décrivent comme un des trésors du Paradis et comme servant à faire tomber les péchés les uns après les autres, de sorte que celui qui le lit se purifie et se présentera devant Allah aussi pur qu'un nouveau-né.(44)

dire mâchâ'Allâh (telle est la Volonté d'Allah)

8- Al-machî'ah (المَشَيئَة):

Il est mentionné dans le verset coranique suivant:

"En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu: Telle est la volonté (et la grâce) d'Allah! Il n'y a de puissance que par Allah. Si tu me vois moins pourvu que toi en biens et en enfants". (45)

Les mérites de ce thikr sont nombreux et il est inséré dans de nombreux du'â' courts. Il est notamment très bénéfique de l'écrire sur la pierre d'agate ('aqîq) que l'on porte comme bague. Cela sert de protection contre de nombreux maux et méfaits.

dire Innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a (Nous appartenons à Allah et nous Lui retournerons)

9- L' istirjâ' (الاِسْتِرْجاع):

On prononce ce thikr lorsque l'on connaît un malheur, comme nous le recommande le Coran qui dit:

"Ceux qui disent, quand un malheur les atteint: Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés". (46)

Concernant le sens profond de l'"istirjâ' ", l'Imam Ali (p), s'adressant à al-Ach'ath Ibn Qays qui citait ce thikr, lui dit : "Sais-tu quelle est l'interprétation de ce que tu récites?". - "Non, C'est toi le sommet et le zénith de la Science!" L'Imam Ali (p) lui expliqua: "Lorsque tu dis innâ lillâhi (nous sommes à Allah), tu reconnais en fait ton appartenance à Allah, et lorsque tu dis wa innâ ilayhi râji'ûn-a (et c'est à Lui que nous retournerons), tu reconnais en réalité la mort comme destin".(47)

Quant à l'importance et au mérite de l'"istirjâ' ", le Prophète (P) le qualifie comme

étant une qualité qui place l'homme dans le cercle grandiose d'Allah.(48)

Il ressort de certains hadiths, qu'Allah a destiné l'"istirjâ'" exclusivement à la Umma islamique. En témoigne le hadith suivant de l'Imam al-Sâdiq (p) selon lequel l'affliction éprouvée par Ya'qûb (Jacob) pour Youssuf était égale à la somme de l'affliction de 70 mères ayant perdu leurs enfants. Mais parce qu'il ne connaissait pas l'"istirjâ'", Ya'qûb soupirant à la perte de Youssuf, dit: "Hélas! Youssuf !" (Au lieu de la formule d'"istirjâ'" que les croyants prononcent dans de telles circonstances d'affliction).(49)

L'"istirjâ'" a beaucoup d'effets et de mérites que le verset précité souligne et que les hadiths des Ahl-ul-Bayt (p) confirment. Sa récitation appelle les bénédictions, la Miséricorde et la Guidance d'Allah.

De même, il commande le Pardon d'Allah, le soulagement de l'affliction, une fin convenable et des successeurs pieux. De plus, la prononciation de l'"istirjâ'" lors de l'avènement d'un malheur et sa répétition lorsqu'on se rappelle ce malheur engendrent une grande récompense et rétribution spirituelle.(50)

B- L' istigh-fâr

L'istigh-fâr figure dans le Coran sous différentes formes: tantôt le Coran y incite en soulignant ses mérites et ses effets spirituels et matériels, comme dans cette Parole d'Allah - le Très-Haut -:

"Demandez pardon à votre Seigneur; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. Mais si vous tournez le dos, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour".(51)

Et

"ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui pour qu'Il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'il ajoute force à votre force. Et ne vous détournez pas [de Lui] en devenant coupables".(52)

Tantôt le Coran l'introduit sous forme de du'â' dit par des croyants pieux:

"Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos coeurs aucune rancoeur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux".(53)

Tantôt pour souligner que le repentir et la demande de pardon sont ouverts et possibles dans toutes les circonstances et qu'il ne faut pas désespérer:

"Dis: ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux".(54)

Dans d'autres endroits du Coran, on évoque d'autres aspects de l'"istigh-fâr": les motifs de l'obtention du Pardon, le délai après lequel le pardon ne sera plus accordé, les moyens d'obtenir le Pardon etc.

De nombreux hadiths ont mis en évidence les mérites et les effets bénéfiques de l'"istigh-fâr" et l'ont qualifié de "meilleure forme du du'â'". Le Prophète (P) dit à ce sujet: "Certes les curs ont des rouillures pareilles aux rouillures du cuivre. Enlevez-les donc par l'"istighfâr" (la demande de pardon à Allah)(55) et la récitation du Coran.(56)

Un autre hadith dit: "Si le serviteur multiplie la lecture de l'"istighfâr", son livret sera levé tout brillant.

Sur un autre plan l'"istighfâr" est une obligation, lorsqu'on le considère comme l'expression du repentir et du retour vers Allah en regrettant les péchés commis par le serviteur.

Mais avant de développer le sujet de l'"istighfâr", il convient de nous attarder sur les péchés qui l'appellent et le nécessitent. En effet il faut savoir que les péchés que le serviteur commet ou en a le sentiment d'avoir commis et pour l'effacement desquels il sollicite le pardon d'Allah sont de différents degrés de gravité.

L'homme pourrait commettre un péché majeur ou même le péché de polythéisme, manifeste ou caché, et le regretter par la suite en retournant vers Allah, - le Très-Haut -. Il pourrait aussi commettre un péché mineur et presque insignifiant, ou selon l'expression du Coran, des "fautes légères", qu'il commet par oubli, par inadvertance ou même par manque de jugement, et étant un croyant scrupuleux et pieux éprouverait un sentiment de culpabilité qui engendrerait en lui le besoin de demande de pardon au Tout-Miséricordieux. Il arrive aussi qu'un serviteur pieux et très scrupuleux qui aspire à la proximité d'Allah ressent une négligence dans l'expression de sa gratitude envers le Dispensateur des bienfaits, un manquement à ses devoirs et obligations, ou une carence dans la consolation d'un frère en religion ou d'un pauvre, ou même un manquement à son devoir d'aimer un croyant, ou encore lorsqu'il fait quelque chose de licite mais répréhensible etc. Certains de ces actes, bien qu'ils ne soient pas considérés comme péchés dans la terminologie de la jurisprudence, nécessitent l'"istighfâr", notamment de la part de ceux qui ont atteint de hautes positions sur l'échelle des perfectionnements humains (les serviteurs très proches d'Allah).

Revenons au repentir auprès d'Allah dont l'expression ou la traduction concrète

est l'"istighfâr" pour rappeler qu'il constitue une obligation légale dont la négligence équivaut à une désobéissance ou à un péché qui pourrait transformer les péchés mineurs en péchés majeurs, et dont l'accomplissement, par contre, vaut une bonne action qui change les péchés majeurs en Miséricorde et Pardon divins.

Car, en effet, selon un hadith: Il n'y a pas de péché mineur, lorsqu'on persiste à le commettre, ni de péché majeur, s'il est suivi d'"istighfâr".(57) Or, certains hadiths interprètent la persistance dans le péché dont il est question dans le présent hadith, comme étant l'absence de l'"istighfâr" et du repentir; ou d'autres termes: si l'on néglige de demander pardon ou de manifester le repentir pour un péché mineur, celui-ci pourrait se transformer en péché majeur. De là, la haute importance de l'"istghfâr" et du repentir.(58)

Selon un hadith cité par l'Imam al-Sâdiq (p), citant son père, l'Imam al-Bâqir (p), le Messager d'Allah dit: "Quiconque réunit en lui les quatre qualités suivantes, se place dans la "Lumière Immense d'Allah" (Nûr-ullâh-il-A'dham): 1- Lorsque l'attestation de lâ ilâha illâllâh, Muhammadan Rasûlullâh (P) (il n'y a de Dieu qu'Allah et je suis le Messager d'Allah - P -) est sa formule de protection dans toutes ses affaires; 2- Lorsqu'il est touché par un malheur, il dit: Innâ lillâhi wa innâ ilayhi râji'ûn-a (Nous appartenons à Allah et c'est à Lui que nous retournerons); 3- Lorsqu'il obtient un bienfait, il dit: Alhamdu lillâhi Rabb-il-'âlamîn-a (Louanges à Allah, Seigneur des mondes); 4- Lorsqu'il commet une faute, il dit: Astaghfir-ullâha wa atûbu ilayhi (Je demande pardon à Allah et je retourne vers Lui, repentant)".(59)

Mu'âwiyah Ibn Wahab rapporte le hadith suivant: "J'ai entendu Abû Abdullâh (l'Imam al-Sâdiq) dire: "Si un serviteur se repent sincèrement, Allah lui donne un délai et le couvre ici-bas et dans l'Au-delà". Je lui ai demandé: "Et comment Allah le couvre?". Il a répondu: "Il fait oublier à ses deux anges (affectés à la transcription de tous ses actes) les péchés qu'il a commis et qu'ils ont notés, Il inspire à ses membres: "dissimulez ses péchés", et Il inspire aux endroits de la terre:

"Dissimulez les péchés qu'il commettait sur vous". De cette façon, il rencontrera Allah sans avoir des témoins à charge, susceptibles de témoigner de ses péchés".(60)

Or le repentir "sincère" (naçûh) signifie, selon différents hadiths, que le repentir qu'il ressent à l'intérieur de lui-même est aussi vrai, sinon plus vrai que ce qu'il exprime et manifeste extérieurement.(61) Majma' al-Bahrayn définit l'expression coranique tawbatan naçûhan(62) (repentir sincère) comme étant le repentir par lequel le pécheur compte fermement ne plus recommencer le péché commis, ou comme consistant en: un regret dans le coeur (for intérieur), un istighfâr

(prononcé) par la langue, une renonciation par les membres (qui ont commis le péché), et une ferme attention de ne plus recommencer, selon le tafsîr de Majma' al-Bayân (tome 5, p. 318).(63)

Toujours sur l'importance de l'"istighfâr", l'Imam al-Sâdiq (p) dit: "Il n'est pas un croyant qui ayant commis pendant un jour et une nuit quarante péchés majeurs ne dise en exprimant son regret: Astaghfir-ullâha-l-lathî lâ ilâha illâ huwa-l-Hayy-ul-Qayyûmu, Badî' u-s-samâwati wal-ardhi, Thâl-jalâli wa-l-ikrâmi, wa as'alahu an yuçallî 'alâ Muhammadin wa âlihi wa an yatûba 'alyya (Je demande pardon à Allah en dehors de qui il n'y a de Dieu que Lui, le Vivant, l'Auto-Subsistant, le Créateur des cieux et de la terre, le Maître de la Majesté et de la Munificence, et je lui demande de prier sur Muhammad et sur sa progéniture, et d'accepter mon repentir), sans qu'Allah ne les lui pardonne. Quant à celui qui commettrait plus de quarante péchés majeurs par jour, il ne vaut rien".(64)

Certains hadiths considèrent mêmes l'"istighfâr" comme un des piliers de la Foi.(65)

Selon les Ahl-ul-Bayt, pour que l'"istighfâr" soit valable et agréé, il doit être sincère, sorti du fond du coeur et du for intérieur, accompagné du regret du péché commis et de la ferme résolution d'y renoncer définitivement.

En témoigne ce que rapporte Kumayl Ibn Ziyâd dans son dialogue avec l'Imam Ali (p): "Je lui ai demandé:

- ô Commandeur des croyants! Quelle est la condition minimum de l'acceptation de l'istighfâr?

- Le repentir, m'a-t-il répondu.

- Est-ce tout? lui ai-je demandé.

- Non, a-t-il dit.

- Alors quoi encore? ai-je insisté. Il m'a expliqué:

- Si le serviteur commet un péché, il doit dire Astaghfir-ullah avec le mouvement. Je lui ai-je demandé:

- Et qu'est-ce que le mouvement? Il a répondu:

- Il fait mouvoir ses lèvres et sa langue pour le faire suivre par la vérité.

- Et qu'est-ce que la vérité? ai-je demandé. Il a dit:

- Approbation dans le coeur et résolution intime de ne pas recommencer le péché

pour lequel il a demandé pardon.

- Si je fais tout cela, serais-je considéré au nombre des demandeurs du pardon (mustaghfirîn) admis? ai-je insisté.

- Non, a-t-il dit.

- Que dois-je faire de plus alors? ai-je questionné.

- Car là, tu n'auras pas encore atteint l'essentiel, m'a-t-il répondu.

- Quelle est donc l'essentiel de l'istighfâr? ai-je poursuivi.

- Le retour -du péché pour lequel tu as demandé pardon - vers le repentir, et ceci n'est que le premier degré dans l'échelle des valeurs des adorateurs rapprochés (d'Allah). Le fait de renoncer au péché et de demander pardon est une expression qui désigne six concepts: 1)- le regret de ce qui a été commis; 2)- la résolution de ne plus jamais le recommencer; 3)-l'obligation de t'acquitter des droits des autres (que tu aurais lésés); 4- l'obligation de t'acquitter du droit d'Allah (transgressé par le péché commis); 5)-l'obligation de faire fondre la chair (de ton corps) poussée grâce au gain illicite et illégal, jusqu'à ce que l'os colle à la peau, avant de faire pousser une nouvelle chair entre elles; 6)- l'obligation de faire goûter au corps la douleur des actes d'obéissance (d'adoration) tout comme tu lui a fait goûter les plaisirs des désobéissances (les péchés)". (66)

Il est important que le pécheur accoure à l'"istighfâr" et qu'il ne tarde pas à solliciter le pardon d'Allah, comme nous le suggère le Coran:

"(...) et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien!"(67), et comme nous y invitent de nombreux hadiths.

Ainsi, l'Imam al-Sâdiq (p) dit: "Quiconque commet un méfait et qu'il dise, dans les sept heures suivantes, trois fois: Astaghfir-ullâh-al-lathî lâ ilâha illâ Huwa-l-Hayy-ul-Qayyûm wa atûbu ilayhi (Je demande pardon à Allah, en dehors de Qui il n'y a de Dieu que Lui, le Vivant, l'Auto-Subsistant), le méfait ne sera pas marqué (dans son livret)".(68)

Un autre hadith de l'Imam Ja'far (p) confirme la nécessité de ne pas trop tarder de faire l'istighfâr, après le péché commis: "Lorsque le serviteur commet un péché,

l'enregistrement de ce péché est ajourné du matin jusqu'à la nuit. S'il demande pardon avant l'expiration de ce délai, le péché ne sera pas compté".(69)

Toujours selon l'Imam al-Sâdiq (p) : "Lorsque le verset coranique: "et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leur péchés" fut révélé, Iblis est monté sur une montagne à la Mecque, dénommée "Thawr" et s'écria à tue-tête à l'adresse de ses djinns qui se sont alors rassemblés: "Ce verset vient d'être révélé. Qui d'entre vous s'en chargera?" Un démon parmi les satans se leva alors et dit: - Je m'en chargera en faisant ceci et cela ... Iblis lui dit: - Tu ne feras pas l'affaire. Un autre se leva et dit la même chose, et Iblis le récusa comme le précédent. C'est alors qu'al-Waswâs al-Khannâs se leva et dit: - Je m'en chargera. Iblis lui demanda: - Et comment t'y prendras-tu? Il expliqua: - Je leur ferai des promesses et je leur ferai miroiter de beaux espoirs jusqu'à ce qu'ils commettent la faute, et lorsqu'ils auront commis la faute, je leur ferai oublier l'istighfâr. Sur ce, Iblis lui dit: - Tu feras l'affaire, et il lui confia cette mission jusqu'au Jour de la Résurrection".(70)

Selon un autre hadith très significatif, l'Imam Ja'far al-Sâdiq (p) dit: "Si Allah - Il est Puissant et Sublime - veut du bien à un serviteur, Il le laisser commettre une faute qu'Il la fera suivre d'une punition, et ce faisant Il lui inspirera l'istighfâr. Et quand Allah - Il est Puissant et Sublime - veut du mal à un serviteur, Il le laisse commettre une faute qu'Il fera suivre d'un bienfait, et ce faisant, Il lui fera oublier l'istighfâr, ce qui le laisse persister dans la faute. De là, la Parole d'Allah - Il est Puissant et Sublime - : "Nous allons les conduire graduellement vers leur perte par des voies qu'ils ignorent"(71), concernant les bienfaits qu'Il accorde à certains serviteurs lorsqu'ils commettent des péchés".(72)

Le meilleur istighfâr est celui qui se trouve adjoint de la reconnaissance du péché. Selon al-Kulaynî, l'Imam al-Bâqir (p) dit: "Par Allah, ne sera sauvé du péché que celui qui le reconnaît" et "le regret sincère vaut repentir"(73), ou encore: "Non, par Allah, Allah ne veut des gens que deux choses: qu'ils reconnaissent Ses bienfaits, afin qu'Il leur en accorde davantage, et qu'ils reconnaissent leurs péchés, pour qu'Il les leur pardonne".(74)

Le péché signifie rébellion contre Allah et écart de Son obéissance et de Sa servitude. De là si le péché est manifeste et public, il appelle punition et plus encore, mais si le serviteur essaie de le dissimuler par honte de son méfait devant Allah, cela équivaudrait à une sorte de faiblesse de la volonté devant les désirs d'une part, mais cela pourrait traduire en même temps et également une espèce de sentiment intime de crainte révérencielle qui inciterait au repentir, au retour vers Allah et à la demande de pardon.

En effet, selon l'Imam l'Imam al-Redha (p), le Prophète (P) dit: "Celui qui se montre

discret concernant un acte de bienfaisance qu'il accomplit, aura 70 fois le mérite spirituel qu'engendre normalement son acte, tandis que celui qui affiche publiquement son péché sera abandonné à son triste sort, et celui qui le dissimule, sera pardonné".(75)

Ce bref exposé nous permet de réaliser l'importance de l'istighfâr dans la vie du croyant d'une part, et de mieux saisir son rôle essentiel dans l'effacement des péchés ou dans l'empêchement de leur persistance, en plus du fait qu'il constitue un des piliers de la foi et du perfectionnement du mouvement de l'homme.

De même nous avons vu comment la prononciation de l'istighfâr par la langue doit impliquer obligatoirement une approbation tacite intime et exprimer un repentir sincère.

Lorsqu'on sait que même le Prophète infaillible ne manquait pas de faire l'istighfâr chaque jour, on prendra plus conscience des mérites incomparables de cette forme de thikr. En effet, selon l'Imam al-Sâdiq (p), le Messager d'Allah (P) demandait pardon à Allah - Il est Puissant et Sublime - 70 fois par jour, et se repentait auprès d'Allah - Il est Puissant et Sublime - 70 fois par jour. On a demandé à l'Imam: "Est-ce qu'il disait "astaghfir-ullâha wa atûbu ilayahi" (Je demande pardon à Allah et je me repens auprès de lui)? L'Imam répondit qu'il disait astaghfir-ullâh, astaghfir-ullâh 70 fois et atûbu ilâllâhi, atûbu ilâllâhi 70 fois.(76)